

Décision n° 43 du 15 décembre 2021 portant délégation de signature

Le secrétaire général de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11,
Vu le décret du 02 octobre 2020 portant nomination de Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés,
Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur Jemel AIT-ELDJOUDI du 10 novembre 2021,
Vu la décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bruno JACQUET, secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,
Vu le contrat du 08 janvier 2020 nommant Monsieur Bruno JACQUET en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°66 du 9 octobre 2021 est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à Monsieur AIT-ELDJOUDI responsable du service budget comptabilité et finances, ainsi qu'à Madame Laura DESINGLY, son adjointe, à l'effet de :

- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- valider les demandes de paiement ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires.

La délégation accordée à Madame Peggy GARY est supprimée.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'Agent Comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision qui leur sera notifiée.

Fait le 15 décembre 2021.

Le secrétaire général de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
Bruno JACQUET